

- « C'est cool, ils travaillent chez eux ! »
- « Ils prennent les pauses quand ils veulent »
- « Ils ne respectent pas les horaires »
- « Ils font des activités personnelles »...



L'établissement recherche **toujours plus de possibilités pour contrôler l'activité des télétravailleurs en mettant les managers face à des injonctions contradictoires.**

Alors : PPC ou PPS (performance par le soupçon) ?



Aujourd'hui, durant la crise sanitaire, l'ensemble du personnel assure **une continuité d'activité à domicile (CAD), dans des conditions parfois dégradées.**

Les ELD jonglent entre les notes DGRH, la recommandation télétravail du Ministère et la continuité du service en agences ou sur sites.

Pour cadrer le télétravail un accord national, en cours de négociation, est prévu début 2021.

La CFE-CGC rappelle que les télétravailleurs se sont adaptés dans des conditions dégradées (téléphone personnel, bureau de fortune, garde d'enfants...).

Nous demandons

- **Une étude QVT** afin de trouver des pistes d'amélioration des conditions de travail et d'éviter l'éclatement des collectifs.
- **La reconnaissance du travail réel** effectué par l'ensemble du personnel.
- **Un accompagnement des managers** pour les aider à mettre en place cette nouvelle forme d'organisation pendant cette crise sanitaire (télétravail, consignes sanitaires, cohésion d'équipe, gestion du matériel).

